

## Défi de la diversité ?

### L'Académie des sciences, un acteur dans les relations internationales

*André Capron, Délégué aux relations internationales,*

*Jacques Fröchen, Chargé de mission*

Délégation aux relations internationales (DRI),

Académie des Sciences, Institut de France, Paris

Sans doute les lecteurs du présent numéro de *Synergies* seront-ils étonnés par la mention de l'Académie des sciences de l'Institut de France comme acteur de la vie internationale de la France... Sans doute beaucoup ignoraient-ils cette réalité. Diversité... des partenaires possibles : il y en a déjà tant, en voici un de plus !

Oui, une Délégation aux relations internationales existe bien à l'Académie, elle compte actuellement (au deuxième trimestre 2004) six personnes, sous la conduite d'un Délégué –entendez, d'un délégué du Président de l'Académie- le Professeur André Capron, lui-même chercheur, académicien et Membre de l'Institut. On pourra utilement consulter le site <http://www.academie-sciences.fr>, pour plus de renseignements à ce sujet.

Quelles sont donc les attributions de la Délégation aux relations internationales (DRI) dans le cadre des missions de l'Académie ? Comment faire profiter la France et la Francophonie, de la diversité des partenaires de coopération au rang desquels elle compte ? Comment dans ce domaine, relever le défi de la diversité au bénéfice de la science française et francophone ?

### Les missions générales de l'Académie des sciences

Elles apparaissent clairement dès l'article 2 des Statuts (révisés en 2003). Rappelons d'abord que l'Académie n'est ni un ministère, ni une université, ni un centre de recherche, ni une fédération ou une association de telles institutions, mais une société de citoyens-savants (ou de savants citoyens ???), de bonne volonté et... bénévoles ! Non rémunérés, ils –ou elles- sont élus/es à bulletin secret par leurs pairs, sans avoir présenté leur candidature : on *est* présenté à l'Académie, en France en tout cas...

*Article 2.* – L'Académie des sciences **indépendante et pérenne** (*c'est l'auteur qui souligne dans les citations qu'on va lire*) encourage la vie scientifique, contribue au progrès des sciences et de leurs applications :

- étudie les questions de société liées au développement des sciences et **formule des recommandations**, éventuellement avec le concours d'autres Académies,
- **concourt au développement des relations scientifiques internationales**, notamment au sein de l'Union européenne, et à la représentation à l'étranger de la recherche faite en France,
- **veille à la qualité de l'enseignement des sciences** et œuvre pour que les acquis

du développement scientifique soient intégrés dans la culture des hommes de notre temps,

- encourage **la diffusion de la science dans le public**,
- est attentive au **maintien du rôle et de la qualité du langage scientifique français**.

La mission de l'Académie est donc d'assumer un rôle d'acteur dans la vie scientifique considérée comme un Universel, et insérée dans la société (1<sup>er</sup> alinéa) et dans le monde (2<sup>ème</sup> alinéa « les relations scientifiques internationales »). L'Education, les médias, la langue sont ses domaines d'intervention.

Son rôle de Conseil à la Nation, qui explique les récentes initiatives prises lors du conflit sur la recherche française de février-avril 2004, est développé par les articles suivants (3 et 5) :

**Article 3.** - L'Académie des sciences entretient avec vigilance **une réflexion sur la place occupée dans le monde par la recherche menée en France**, sur l'organisation de la recherche, sur les orientations des programmes scientifiques, ainsi que sur la technologie et les applications des sciences.

Elle exerce cette activité, seule ou avec d'autres Académies :

- en entreprenant des études de sa propre initiative ou à la demande des pouvoirs publics internationaux, nationaux ou régionaux,
- en traitant des problèmes de société ayant des composantes scientifiques et en prenant position publiquement par des rapports circonstanciés,
- en présentant des recommandations, des vœux ou des suggestions concernant des problèmes d'intérêt national ou international,
- lorsqu'elle y est invitée, en désignant certains de ses Membres pour la représenter dans des conseils ou des comités ou en donnant, sur demande statutaire, son avis sur des nominations.

Elle **fait connaître les conclusions auxquelles elle a abouti** par des publications, des communiqués ou tout autre moyen qui leur assure une large diffusion.

**Article 5.** - L'Académie des sciences, grâce à son approche multidisciplinaire et à ses interactions avec les autres branches du savoir, participe, dans le cadre de l'Institut de France, à la vie scientifique et lui apporte son soutien.

En particulier :

- elle aide à **définir la politique de la recherche scientifique et technique** par l'établissement et la publication de rapports,
- elle publie rapidement, dans ses « *comptes rendus* », des articles brefs et des articles de synthèse,
- elle attribue des prix aux chercheurs et auteurs qu'elle souhaite récompenser ou encourager,
- elle décerne annuellement une grande médaille d'or internationale,
- elle présente, lors de ses séances publiques, des travaux originaux ou des exposés de synthèse,
- elle organise des colloques ou des conférences, sur des thèmes d'actualité, éventuellement en coopération avec d'autres Académies,

- elle conserve des plis cachetés pouvant servir à établir l'antériorité d'une découverte,
- elle assure, dans **ses archives**, la conservation de **documents contribuant à la connaissance de l'histoire des sciences et des progrès de la pensée scientifique**.

Intégrée pleinement dans le tissu de la Cité, l'Académie des sciences est donc un acteur majeur de la vie scientifique citoyenne ; ne relevant que du Président de la République et indépendante, notamment des pouvoirs politique et économique, impartiale et pérenne, elle assume un rôle de conseil stratégique, d'évaluation et veille à ce que les progrès scientifiques concourent à la production de richesse nationale, à l'économie, et au bien-être des Hommes.

### **L'Académie, une vocation internationale : la DRI...**

La dimension internationale est mentionnée précisément dès le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 (voir ci-dessus), le premier portant sur son existence même, c'est dire l'importance de cet aspect, développé dans les articles 4 et 6 :

#### **Article 4. - L'Académie des sciences joue un rôle actif dans le développement des relations scientifiques internationales, notamment européennes,**

- en établissant avec les académies étrangères des relations pouvant se traduire par des structures communes, par des **accords de coopération et d'échange de savants, par l'organisation de colloques ou par la rédaction en commun de rapports,**
- en assurant la représentation de la France au Conseil international de la science (I.C.S.U),
- en élisant des Associés étrangers,
- en entretenant des coopérations avec les pays en développement,
- en **défendant les hommes de science victimes de violations des droits de l'homme.**

#### **Article 6. - L'Académie des sciences veille à ce que la culture scientifique et le progrès des connaissances soient rendus accessibles à tous :**

- en conduisant des **réflexions sur l'enseignement scientifique à tous les niveaux**, et en proposant des actions adaptées,
- en **promouvant les dimensions européennes et internationales de l'enseignement,**
- en **participant à l'information des médias et du public**, distinguant ce qui peut être considéré comme acquis de ce qui reste hypothétique,
- en veillant au **respect des règles éthiques** dans les activités scientifiques,
- en **œuvrant à la diffusion de la science en tant que composante de la culture.**

On comprend mieux ainsi pourquoi les Académiciens Georges Charpak, Pierre Léna et Yves Quéré sont « dans leur rôle » lorsqu'ils pilotent l'opération « La main à la pâte », en partenariat avec le ministère de l'Education nationale (l'Inspection Générale et les IUFM -Instituts Universitaires de Formation des Maîtres-), l'INRP -Institut National de Recherche Pédagogique- et l'ENS -Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm- : il s'agit de rénover l'enseignement des sciences dans le Primaire.

Les premiers succès en France ont attiré l'attention de nos partenaires internationaux et de nombreux pays se sont associés à l'expérience, avec le soutien du ministère des

Affaires étrangères (plus précisément la DGCID -Direction Générale de la Coopération et du Développement International-) et de nombreux services de coopération et d'action culturelle des ambassades et centres culturels. On pourra trouver sur le sujet des informations complètes et actualisées sur le site de l'Académie (<http://www.academie-sciences.fr>) et sur celui de l'INRP (<http://www.inrp.fr/>).

Un autre domaine essentiel... L'amélioration de la santé représente un enjeu majeur pour l'ensemble des pays en développement et de nombreux pays en émergence. La mortalité infantile, liée dans 85% des cas à la malnutrition, aux maladies infectieuses et à la périnatalité, continue à toucher chaque année 7 millions d'enfants dans le monde ! La pandémie du SIDA, les grandes maladies parasitaires, comme le paludisme, représentent par ailleurs des obstacles considérables au progrès économique et social de nombreux pays en développement, notamment en Afrique.

Dans le même temps les potentiels scientifiques et techniques voire les systèmes de santé sont gravement altérés dans leur fonctionnement. La politique de l'Académie des sciences vise dans ces domaines à stimuler, à renforcer les potentiels de recherche et à développer des stratégies nouvelles d'éducation des femmes à la santé : l'éducation des mères représente en effet l'un des facteurs essentiels de prévention de la mortalité infantile et des risques infectieux. L'initiative prise par l'Académie des sciences est désormais officiellement soutenue par l'InterAcademy Panel on international issues (IAP) qui regroupe plus de 90 académies des sciences dans le monde (voir à ce sujet le site de l'IAP : <http://www.interacademies.net/iap>).

### **Les atouts de la diversité et l'international**

L'aspect utopique des Statuts qu'on vient de lire est évident. Utopiques sans doute aussi les programmes d'éducation des mères -ou futures mères- à la santé, l'incitation aux enfants à découvrir les joies de la science et de la recherche... Mais les belles réalisations actuelles n'ont-elles pas été souvent, d'abord, considérées comme utopiques ? L'Utopie n'est-elle pas aussi synonyme de vision, dont chacun s'accorde à reconnaître la carence en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle ? L'Utopie, c'est d'abord *du sens*, avec toute l'épaisseur de ce mot.

Sûrement utopiques, les prémices implicites à l'action de l'Académie : « les chercheurs doivent être libres et heureux... »... « les partenaires doivent être écoutés et entendus, et nous devons répondre à leurs besoins... ». Élément de diversité, l'Académie des sciences dispose dans le domaine des relations internationales et de la vie scientifique mondiale, d'une carte originale à jouer, celle de l'universalité ; la science est en effet universelle et les chercheurs et les scientifiques se considèrent comme tels, et non comme ressortissants d'un Etat ou d'une communauté. La communication entre eux peut se faire d'emblée, ils partagent en effet le même langage (sans parler de celui des formules chimiques et mathématiques), les mêmes espoirs, les mêmes incertitudes, la même conscience qu'on ne saurait séparer recherche fondamentale et recherche appliquée, les découvertes s'étant faites souvent par hasard, voire au bout d'un cheminement considéré d'abord comme inutile, voire erroné ! Ils connaissent souvent aussi le même découragement devant l'incompatibilité des exigences des médias avec les leurs : les journalistes souhaitent si ardemment obtenir en quelques secondes des affirmations certaines et définitives, quand les scientifiques savent que leur vie entière est faite de questions, d'incertitudes... et d'ignorance humblement reconnue.

**La DRI**, par délégation du Président de l'Académie des sciences à son Délégué aux relations internationales, est donc chargée, si on permet le truisme... des relations, c'est-à-dire de mise en rapport, au sens propre du mot, pour une bonne cohérence des éléments qu'on a vus :

- les impératifs d'une recherche à la fois libre et « citoyenne », dont on connaît les

difficultés de conciliation aujourd'hui ;

- la convergence souhaitable et nécessaire des intérêts de nos partenaires et de ceux de la France, sachant que la science n'a par définition, pas de frontières mais que les conditions du travail scientifique sont imprégnées d'éléments culturels dont il est illusoire et néfaste de faire fi.

On le comprend, la DRI est :

- une instance de concertation et de coordination ;
- un « lieu » de réunion et de débat pour les autorités de tutelle, la communauté scientifique et les acteurs de la coopération, institutions publiques et privées ;
- le cadre d'une double démarche : remontée d'informations pour les ministères et instances françaises compétentes, conseils et évaluations des acteurs de terrain, expertise scientifique des chercheurs ; des actions pratiques avec conceptualisation, si possible, évaluation et extension ; des discussions « constituantes » avec les partenaires directs ;
- un groupe structurant et orientant pratiquement le travail de réflexion, d'élaboration et d'accompagnement de projets.

La DRI, un partenaire parmi d'autres...

Contribuer, au-delà des relations académiques formelles, bilatérales ou multilatérales (on se reportera aux accords inter-académiques cités en annexe), à une animation scientifique internationale, à l'écoute des nouvelles dimensions sociales, économiques et éthiques de la recherche, telle peut être l'ambition majeure, jointe aux objectifs permanents du développement des connaissances et de l'éducation, du rôle assumé par la Délégation aux Relations Internationales au nom de l'Académie des sciences.

C'est dans cet esprit que, tout en assurant la continuité des actions récemment développées (colloques inter-académiques, colloques bilatéraux, Comité pour les pays en développement -COPED, Programme Mère-Enfant, etc.), la Délégation aux Relations Internationales a restructuré les grands domaines d'intervention de l'Académie des Sciences. Cette restructuration s'inspire de la nécessaire convergence

- des priorités scientifiques telles qu'elles sont exprimées dans leur diversité par l'ensemble de l'Académie, et
- des priorités géopolitiques telles qu'elles sont exprimées par le ministère des Affaires étrangères et qui reflètent dans ce domaine, comme dans d'autres, les orientations de la politique internationale de la France.

Ces orientations stratégiques reposent sur l'identification de secteurs géopolitiques, animés par des chargés de mission. L'action collective de la Délégation est coordonnée par un Conseil de délégation, lui-même soutenu dans ses réflexions et ses projets par un Comité stratégique. L'un des attributs essentiels de l'Académie des sciences est de permettre, par son indépendance et la diversité des expertises qu'elle représente, un lieu naturel de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des organismes de recherche et les divers départements ministériels. Telle est la vocation du Comité académique pour les relations scientifiques et technologiques, le CARIST, auquel est dévolu, sous le patronage de l'Académie, un rôle accru de concertation et de coordination inter-organismes des actions internationales développées par les uns et par les autres.

### **Pour ne pas conclure...**

Par ses missions de conseil et d'évaluation, l'Académie des sciences, et sa Délégation aux relations internationales, doit, en interlocuteur permanent des autorités ministérielles

et des autres instances de la coopération, jouer son rôle dans l'élaboration et l'évaluation de la politique de coopération scientifique internationale menée par notre pays. Un rôle original parmi les acteurs nombreux et divers qui sont chacun au service de l'image complexe et forte de la France et de la francophonie dans le jeu international.

### **Annexes**

Missions de la délégation aux relations internationales

- promouvoir la recherche et le développement
- participer à l'élaboration et au développement de stratégies nouvelles accessibles aux pays les plus pauvres
- participer aux politiques d'information et d'éducation adaptées à chaque système social
- répondre aux exigences éthiques modernes

### **Rôles**

- contribution à la coopération internationale
- organisation et coordination
- coopérations Nord-Sud

### **Actions**

- forums de politiques scientifiques Nord-Sud ;
- ateliers thématiques locaux et régionaux (comme *PAL +*, programme de lutte contre le paludisme) dans un esprit de parité ;
- sites de diffusion des connaissances ;
- aide à l'émergence de jeunes académies ;
- moteur de réflexion et d'action au niveau européen.

**L'Académie des Sciences a des accords de coopération  
avec 43 Académies étrangères**

| <i>Par ordre alphabétique</i> | <i>Par ordre chronologique</i> |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Australie 1986                | 1983 Inde                      |
| Argentine 2002                | Pologne                        |
| Belgique (2 Acad.) 1996       | Suède                          |
| Biélorussie 1994              | 1984 Grande-Bretagne           |
| Bolivie 2000                  | 1986 Australie                 |
| Bésil 1990                    | Pays-Bas                       |
| Canada 1989                   | Yougoslavie                    |
| Chili 1999                    | 1987 Suisse                    |
| Chine 1989                    | 1988 Finlande                  |
| Corée (NASK) 1992             | Italie                         |
| (KAST) 1997                   | 1989 Canada                    |
| Costa-Rica 1995               | Chine                          |
| Espagne 2001                  | Israël                         |
| Estonie 1994                  | Norvège                        |
| États-Unis 1997               | 1990 Brésil                    |
| Finlande 1988                 | 991 Hongrie                    |
| Grande-Bretagne 1984          | 1992 Corée (NASK)              |
| Hongrie 1991                  | Roumanie                       |
| Inde 1983                     | 1993 Russie                    |
| Israël 1989                   | 1994 Biélorussie               |
| Italie (Lincei) 1988          | Estonie                        |
| Japon 1994                    | Japon                          |
| Létonie 1994                  | Létonie                        |
| Lituanie 1994                 | Lituanie                       |
| Madagascar 1996               | Moldavie                       |
| Malaisie 2002                 | Rép. de Kirghizie              |
| Moldavie 1994                 | Rép. Tchèque                   |
| Mexique 2003                  | Slovénie                       |
| Norvège 1989                  | Turquie                        |
| Pays-Bas 1986                 | 1995 Costa-Rica                |
| Pologne 1983                  | 1996 Belgique (2 Académies)    |
| Rép. Kirghizie 1994           | Madagascar                     |
| Rép. Tchèque 1994             | T.W.A.S.                       |
| Roumanie 1992                 | 1997 États-Unis                |
| Russie 1993                   | Corée (KAST)                   |
| Senégal 2002                  | 1999 Chili                     |
| Slovénie 1994                 | 2000 Bolivie                   |
| Suède 1983                    | 2001 Espagne                   |
| Suisse 1987                   | 2002 Argentine                 |
| Tadjikistan 2002              | Malaisie                       |
| Turquie 1994                  | Senégal                        |
| T.W.A.S. 1996                 | Tadjikistan                    |
| Yougoslavie 1986              |                                |